

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 mars 2008 en vue du bouclage de sept crédits de préétudes diverses abandonnés, sans demande de crédit complémentaire.**

**Rapport de M. Gérard Deshusses.**

**Préambule**

La commission des finances s'est réunie le 18 mars 2009, sous la présidence de M. Christian Zaugg, pour étudier la proposition PR-608 à la suite de son renvoi en commission par le Conseil municipal le 20 mai 2008. Que M<sup>me</sup> Paulina Castillo qui a assuré la prise de notes de cette séance soit remerciée de son excellent travail.

**Travaux de la commission**

**Séance du 18 mars 2009**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département*

En préambule, M<sup>me</sup> Charollais déclare simplement qu'il s'agit de la suite du grand ménage actuellement en cours. Ces crédits, qui datent de 1998 pour certains et de 2002 pour d'autres, doivent être impérativement bouclés. Elle est disposée à répondre aux questions.

Rue Rousseau 14

Un commissaire écologiste constate que des montants sont en partie dépensés sur les projets en cours, et il se demande pourquoi le crédit devrait être bouclé dans ces conditions.

M<sup>me</sup> Charollais répond que ces crédits «enveloppe» ne sont pas affectés précisément et qu'ils font l'objet d'une décision du Conseil administratif qui décide de les affecter à certains projets.

Sur ces 200 000 francs qui avaient été votés pour des préétudes diverses, l'exécutif a décidé les affectations qui figurent en pages 3 et 4 de la proposition. Ensuite, ces crédits de préétudes, comme les crédits d'études, sont inclus dans la proposition globale. Donc, les montants globaux du financement demandé au niveau du crédit d'investissement font état de l'ensemble des coûts.

Aucune autre question n'étant formulée, M. Pagani, de son côté, signale que plusieurs autres trains du même type vont encore être présentés au Conseil municipal, car il tient absolument à assainir la situation dans les meilleurs délais.

*Discussion et vote de la commission*

La proposition PR-608 ne suscite aucune discussion.

Au bénéfice des explications fournies, les membres de la commission des finances vous invitent, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, soit 14 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 2 Ve, 2 AGT), à accepter les deux projets d'arrêtés ci-dessous:

*PROJET D'ARRÊTÉ 1*

*(Crédits de préétudes diverses non utilisés, abandonnés)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – Les crédits de préétudes diverses suivants:

- 200 000 francs de préétudes de musées (proposition PR-117 votée le 15.1.2002);
- 200 000 francs de préétudes d'équipements de loisirs (proposition PR-117 votée le 15.1.2002);
- 200 000 francs de préétudes d'installations sportives (proposition PR-117 votée le 15.1.2002);
- 100 000 francs de préétudes d'équipements de sécurité (proposition PR-117 votée le 15.1.2002);
- 100 000 francs de préétudes d'équipements de cimetières (proposition PR-175 votée le 25.5.2002);
- 50 000 francs de préétudes d'équipements administratifs (proposition PR-117 votée le 15.1.2002),

sont bouclés, sans demande de crédit complémentaire.

*PROJET D'ARRÊTÉ II*

*(Solde d'un crédit de préétudes diverses non utilisé, abandonné)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – Le solde du crédit de préétudes diverses suivant:

- 5000 francs de préétudes pour la rénovation d'immeubles locatifs (proposition PR-300 votée le 11.2.1998),  
est bouclé, sans demande de crédit complémentaire.